Registre Public d'Accessibilité

Site de Limoges

Établissement et Service de Réadaptation Professionnelle - Institut de Formation en Masso-kinésithérapie pour Déficients Visuels
ESRP-IFMK de l'APSAH
6 Allée de la Cornue
87000 LIMOGES
05 55 33 10 10
ifmk@apsah.asso.fr

Ce registre public d'accessibilité a pour objectif d'informer le public (usagers et salariés) du niveau d'accessibilité de l'établissement et de ses prestations. Il précise les dispositions prises pour permettre à tous, et notamment aux personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap, de bénéficier des prestations en vue desquelles l'établissement a été conçu. C'est un outil de communication entre l'établissement et son public.

Ce registre est mis à la disposition de tous à l'accueil de l'établissement et sur son site internet :

1- Fiche d'identité de l'APSAH / informations générales

Organisme gestionnaire

GOUVERNANCE

Raison sociale	Association pour la Promotion Sociale des Aveugles et autres Handicapés - APSAH
Statut	Association loi 1901 reconnue d'utilité publique
Adresse du Siège	17 Route de Rignac - 87700 AIXE-SUR-VIENNE
Téléphone	05.55.70.23.84
Mail	info@apsah.asso.fr
Adresse du site internet	https://www.apsah.asso.fr
Nom et titre du représentant légal	M. BOUHET François, Président

DIRECTION GENERALE

Direction du Pôle Administratif et Financier	Mme VOISIN Karine
Téléphone	05 55.70.15.29
Mail	kvoisin@apsah.asso.fr
Direction du Pôle Formation/Insertion	Mme ROUFFIGNAC Christelle
Téléphone	05.55.70.15.30
Mail	crouffignac@apsah.asso.fr
Direction du Pôle Travail Adapté	Mme BARRET Chrystèle
Téléphone	05.55.77.14.23
Mail	cbarret@apsah.asso.fr

Établissement et Service de Réadaptation Professionnelle - Institut de Formation en Masso-kinésithérapie pour Déficients Visuels - ESRP-IFMK DV

Nom de l'établissement Type d'établissement /de service agréé	Établissement et Service de Réadaptation Professionnelle - Institut de Formation en Masso-kinésithérapie pour Déficients Visuels ESRP-IFMK DV
Statut	Établissement médico-social article L 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles
Adresse de l'établissement	6 Allée de la Cornue - 87000 LIMOGES
Téléphone	05.55.33.10.10
Mail	ifmk@apsah.asso.fr
Nom et titre du dirigeant professionnel	Mme ROUFFIGNAC Christelle, Directrice du Pôle Formation/Insertion
N° FINESS	87 000 298 7
N° SIRET	775 716 327 001 24
N° APE	8810C
N° d'agrément	748870032587
Date d'autorisation initiale	12 août 1970
Date renouvellement de l'autorisation	3 janvier 2017

2- CADRE REGLEMENTAIRE

a) Textes de référence

• Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
• Loi n°2015-988 du 5 août 2015 ratifiant l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014
• Le décret n° 2017-431 du 28 mars 2017 impose aux ERP, y compris les ESSMS, d'élaborer et de mettre à disposition du public un registre précisant les dispositions prises pour assurer l'accès aux personnes handicapées.
• L'arrêté du 19 avril 2017 définit son contenu et les modalités de diffusion (consultable sur place et/ou en ligne).

b) Etablissement Recevant du Public

« Constituent des établissements recevant du public tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque, ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payantes ou non.
Sont considérées comme faisant partie du public toutes les personnes admises dans l'établissement à quelque titre que ce soit en plus du personnel » (Article R143-2 du Code de la Construction et de l'habitation).

c) Etat de la conformité de l'établissement

Établissement :	Établissement et Service de Réadaptation Professionnelle - Institut de Formation en Masso-kinésithérapie pour Déficients Visuels
Catégorie d'ERP :	5ème catégorie : jusqu'à 200 personnes.
Type d'ERP : **(Selon l'arrêté du 25 juin 1980, article GN1)**	Type R : Établissement d'enseignement et formation.
Situation au regard de la réglementation :	Établissement bénéficiant d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

L'ESRP-IFMK DV n'est pas soumis à la visite de la commission de sécurité.

3- PRESTATIONS FOURNIES

L'APSAH œuvre depuis 1925 pour la promotion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap

L'association, dite « Association pour la Promotion Sociale des Aveugles et autres Handicapés (APSAH) », a été fondée le 1er juillet 1925 et reconnue d'utilité publique par décret du Conseil d'État du 27 mai 1932. Elle relève du secteur médico-social privé à but non lucratif. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 24 membres bénévoles.

Son objet associatif, défini à l'article 1er de ses statuts, est de :

« Faciliter aux personnes aveugles, déficientes visuelles et à toutes les personnes handicapées, l'apprentissage et l'exercice d'une profession leur permettant d'améliorer par le travail leur situation matérielle et morale. Elle contribue à l'accompagnement de ces personnes en vue de leur insertion sociale et de leur employabilité. »

L'APSAH est organisé autour de **trois pôles d'activités** :

- Le Pôle Administratif et Financier.
- Le Pôle Formation / Insertion.
- Le Pôle Travail Adapté.

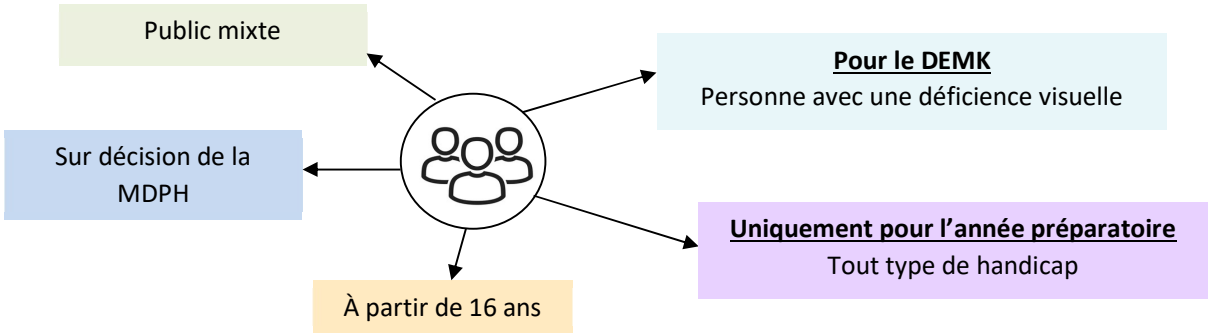
a) Les prestations de l'Établissement et Service de Réadaptation Professionnelle - Institut de Formation en Masso-kinésithérapie pour Déficients Visuels

- Action / missions

Notre ESRP-IFMK est à la fois un établissement de formation universitaire et un établissement médico-social. Depuis 1969, il œuvre à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap visuel en les préparant au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute, dans le cadre d'une formation dispensée en partenariat avec l'Université de Limoges.

L'établissement a pour mission de former des professionnels compétents en s'appuyant sur un projet pédagogique personnalisé. Afin de permettre à chaque étudiant de suivre sa formation dans les meilleures conditions, il propose un accompagnement médico-psycho-social individualisé ainsi que des moyens de compensation et d'adaptation à la déficience visuelle, définis selon les besoins et le parcours de chacun. L'ESRP IFMK DV dispose d'un agrément de 65 places.

- Le public



- Les locaux

L'établissement, d'une superficie de 1 100 m², a été construit en 2005 sur un terrain d'environ 5 249 m². Implanté en zone urbaine à Limoges, il accueille aujourd'hui l'Établissement et Service de Réadaptation Professionnelle – Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie pour Déficients Visuels (ESRP-IFMK DV).

Le bâtiment principal comprend un rez-de-chaussée et un étage, desservis par un ascenseur. Les locaux sont adaptés aux besoins des personnes présentant une déficience visuelle. Le bâtiment est également accessible aux personnes à mobilité réduite.
Les usagers-étudiantsbénéficient notamment d'équipements spécifiques : tableaux interactifs, logiciels d'agrandissement des caractères et de lecture d'écran, plages et imprimantes braille, téléagrandisseurs.
Par ailleurs, l'établissement bénéficie d'une implantation géographique favorable, à proximité immédiate de nombreux lieux de stage et partenaires de formation, notamment le CHU de Limoges, plusieurs cliniques ainsi que les facultés de médecine et de lettres (ILFOMER).

- La formation

En partenariat avec l'Université de Limoges, l'ESRP IFMK-DV propose deux parcours de formation adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap.

Un parcours préparatoire : Ce dispositif est ouvert aux personnes en situation de handicap, quel que soit le type de handicap, souhaitant consolider leurs connaissances scientifiques en vue d'une poursuite d'études ou d'un projet de reconversion professionnelle.
Il s'adresse notamment aux personnes non titulaires du baccalauréat souhaitant accéder à l'enseignement supérieur. Pour les personnes déficientes visuelles, cette formation intègre également l'apprentissage des outils et techniques de compensation favorisant l'autonomie dans les études, les stages et la future vie professionnelle.
Diplômes préparés :

- DAEU option B (Diplôme d'Accès aux Études Universitaires – scientifique) pour les non-bacheliers.
- DU « PRADETUS » (Préparation Adaptée aux Études Universitaires Scientifiques) pour les bacheliers.

Un parcours professionnalisant : Ce parcours est destiné aux personnes déficientes visuelles titulaires du baccalauréat souhaitant exercer la profession de masseur-kinésithérapeute.
Il prépare au **Diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute** dans le cadre d'un cursus universitaire d'une durée de cinq ans. La formation est organisée de manière à prendre en compte les besoins spécifiques, les capacités et le projet de chaque stagiaire, grâce à des adaptations pédagogiques et des dispositifs de compensation favorisant l'accessibilité du parcours de formation.

Année préparatoire Remise à niveau scientifique	Parcours professionnalisant DEMK – 5 ans
Public : Tout type de handicap Durée : 10 mois Cette année préparatoire vise à renforcer les connaissances scientifiques nécessaires à l'accès à des études supérieures. Un stage d'une semaine est prévu, à raison de 35 heures par semaine. Dans le cadre d'un projet de formation en masso-kinésithérapie, ce parcours peut constituer la première année d'un cursus global de 6 ans. Inclusion inversée dans le cadre de la convention A toute personne sans reconnaissance de qualité de travailleur handicapé, souhaitant bénéficier d'une formation pour se présenter au DAEU option B ou au DU PRADETUS.	**Public :** Personnes en situation de handicap visuel. Les 5 années au sein de l'ESRP-IFMK sont réparties en deux cycles de la manière suivante : 1er cycle L1 à L3 • L1-K1 Année spécifique : 10 mois 4 semaines de stage « maquette » + 1 stage « hors maquette » (2 semaines) • L2-K2 MK : 11 mois 6 semaines de stage « maquette » + 1 stage « hors maquette » (4 semaines) • L3-K3 MK : 11 mois 12 semaines de stage « maquette » + 1 stage « hors maquette » (7 semaines) 2ème cycle K4 à K5 • M1-K4 MK : 11 mois 12 semaines de stage « maquette » + 1 stage « hors maquette » (4 semaines) • M2-K5 MK : 10 mois 12 semaines de stage « maquette »

b) L'accompagnement médico-psycho-social

L'ESRP-IFMK dispose d'une équipe pluridisciplinaire dédiée à l'accompagnement et plus spécifique à la déficience visuelle.

L'accompagnement médico-psycho-socio-pédagogique constitue un enjeu fondamental pour l'ESRP-IFMK, en tant que levier essentiel de réussite du parcours de formation et d'insertion professionnelle des usagers-étudiantsaccueillis. L'objectif est d'accompagner chaque étudiant-usager au-delà de la seule transmission des enseignements, grâce à une prise en charge globale et individualisée tenant compte de sa situation, de ses besoins et de son projet.

Cet accompagnement repose sur les compétences d'une équipe pluridisciplinaire et sur une expertise spécifique de la déficience visuelle, notamment à travers le développement de l'autonomie, l'adaptation des supports pédagogiques et la mise à disposition d'outils de compensation adaptés.



Le Centre de Documentation et d'Information (CDI) :
Le CDI de l'ESRP-IFMK, en partenariat avec l'Université de Limoges, met à la disposition des usagers-étudiantsun fonds documentaire spécialisé dans les domaines de la santé, de la rééducation et de la déficience visuelle. Il comprend plus de 1 200 ouvrages, des mémoires, des revues professionnelles ainsi que des ressources adaptées, dont des livres audios et des documents numériques accessibles.
Une documentaliste accompagne les usagers-étudiantsdans leurs recherches documentaires et l'utilisation des ressources disponibles.
Grâce à l'exception au droit d'auteur en faveur des personnes en situation de handicap, l'établissement peut accéder à des versions numériques adaptées de nombreux ouvrages, sous réserve des conditions réglementaires en vigueur.

Services proposés :

- accompagnement à l'utilisation des ressources documentaires ;
- aide à la recherche documentaire ;
- accès à des bases de données spécialisées (Sudoc, Medline, PubMed) ;
- accès aux ressources documentaires de l'Université de Limoges ;
- partenariats avec la Bibliothèque francophone multimédia (BFM) de Limoges et les bibliothèques universitaires.

c) Les prestations

L'hébergement
Pour les usagers-étudiantsinternes, des studios sont mis à disposition par convention avec le CROUS de Limoges, à la résidence universitaire « Les Hauts de Vanteaux ». L'affectation est réalisée pour une année universitaire, de septembre à juillet. Les places d'internat étant limitées, la qualité interne est accordée pour une durée maximale de deux ans. Cette durée peut être prolongée en fonction des places disponibles.



La restauration

Les usagers-étudiants de l'ESRP-IFMK ont la possibilité de prendre leurs repas au restaurant universitaire de Limoges. Des solutions de restauration complémentaires ainsi que des commerces de proximité sont également disponibles à proximité immédiate du site.



Le foyer et l'espace de pause

Un foyer est mis à la disposition des étudiants-usagers. Cet espace comprend une machine à café et un distributeur de friandises, permettant à chacun de profiter d'une pause et d'un moment convivial.



Logistique

Ce service est composé de trois personnes : deux agents hôteliers et un ouvrier hautement qualifié. La maintenance et le bon fonctionnement des locaux sont assurés par un salarié chargé de l'entretien du bâtiment. Il est également responsable de la sécurité incendie et de la surveillance du bâtiment.



Entretien tenues professionnelles

Dans le cadre des stages hospitaliers, le port d'une tenue professionnelle est obligatoire. L'entretien de ces tenues est assuré gratuitement par l'Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail (ESAT) de l'APSAH. Une collecte du linge est organisée deux fois par semaine, les lundis et jeudis.



Le transport

L'établissement est desservi par les lignes 5 et 10 du réseau STCL. L'application MyBus Limoges permet de consulter les horaires, les itinéraires et les informations pratiques du réseau.

4- DESCRIPTION DE L'ACCESSIBILITE

a) Politique d'accessibilité

L'établissement s'engage à garantir l'égalité d'accès à tous les publics, conformément à la réglementation en vigueur (loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées).

Les actions menées par l'établissement visent à :

- faciliter l'accès physique aux bâtiments et aux services.
- adapter la communication et les supports d'information.
- former le personnel à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap et plus spécifiquement à la déficience visuelle.
- mettre en œuvre des solutions techniques et organisationnelles pour compenser les limitations fonctionnelles.

b) Accessibilité des différents types de handicap

Type de handicap	Mesures mises en place
Moteur	Accès de plain-pied, ascenseurs, sanitaires adaptés, places de stationnement réservées, espaces de manœuvre suffisants.
Visuel	Signalétique en gros caractère et en braille, repérage tactile, contrastes visuels, éclairage adaptable, bandes podotactiles, prêt matériel de compensation.
Autres types de handicap	En fonction des besoins prêt matériel de compensation, adaptation de poste, matériel ergonomique.

Accès extérieur :

- cheminement extérieur accessible (bande de guidage)
- stationnement Personne à Mobilité Réduite (PMR)
- entrée principale accessible

Accueil du public :

- comptoir d'accueil accessible
- personnel sensibilisé / formé à l'accueil du public handicapé

Circulations intérieures :

- largeur des circulations conforme
- ressauts / obstacles compensés
- ascenseurs et escaliers adaptés
- signalétique adaptée principalement à la déficience visuelle
- sanitaires accessibles PMR
- le foyer et l'espace de pause adapté

c) Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité

L'Établissement et Service de Réadaptation Professionnelle - Institut de Formation en Masso-kinésithérapie pour Déficients Visuels de l'APSAH a signé plusieurs contrats de maintenance avec différentes entreprises en fonction de chaque installation technique.

Installations techniques	Prestataires de contrôle	Périodicité des contrôles
Ascenseurs - RDC N°211300071461 - 1ère étage N°211300071461	RECORD	Tous les ans
Porte automatique	DUTREIX SCHINDLER	Tous les 6 mois

d) Modalités d'accueil et d'assistance

Toute personne en situation de handicap a la possibilité de signaler ses besoins spécifiques lors de la prise de contact, au moment de l'inscription ou à tout moment de son parcours, auprès de son référent dédié.

Les aménagements relatifs à l'accessibilité de l'établissement sont coordonnés par la direction du Pôle de Formation et d'Insertion (PFI) en collaboration avec le salarié en charge de l'entretien et de la maintenance du bâtiment.

5- LES DEROGATIONS OBTENUES

La mise en accessibilité de cet établissement doit néanmoins faire face à un principe de réalité technique et admettre que certains travaux ne sont pas réalisables. La loi du 11 février 2005 prévoit la possibilité pour les ERP de formuler des demandes de dérogation dans le cadre de situations précisément définies : au titre d'une impossibilité technique, de la préservation d'un patrimoine architectural ou encore d'une disproportion manifeste entre la mise en accessibilité et les conséquences pour l'établissement.

Présentation des dérogations obtenues par arrêté préfectoraux aux règles d'accessibilité :

Cf APSAH / Agenda d'Accessibilité Programmée Associatif

PIECE N°2

6- FORMATION DU PERSONNEL

a) Formation du personnel

Le personnel de l'ESRP-IFMK DV bénéficie de formations régulières sur :

- l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap ;
- la sensibilisation aux différents types de handicap ;
- l'utilisation des équipements et dispositifs d'accessibilité.
- formation interne réalisée par l'équipe du PADV sur la sensibilisation à la déficience visuelle

7- INFORMATIONS ET RESSOURCES RELATIVES A L'ACCESSIBILITE

a) Documents consultables sur demande auprès du service qualité

- Ad'AP Associatif
- Rapports de diagnostics d'accessibilité.
- Comptes rendus / autorisation des travaux réalisés.
- Plans d'aménagements accessibles.
- Maintenance des équipements.

Adresse de contact : qualite.pfi@apsah.asso.fr

b) Observations et suggestions

- Un formulaire de plaintes/réclamations est mis à disposition à l'accueil de l'établissement et peut être utilisé pour tout constats ou remarque concernant l'accessibilité.
- Les observations sont prises en compte dans la démarche qualité de l'ESRP-IFMK DV.

Adresse de contact : qualite.pfi@apsah.asso.fr

8- ANNEXES

1► Fiche de synthèse accessibilité de l'établissement



Accessibilité de l'établissement

Bienvenue à l'Établissement et Service de Réadaptation Professionnelle - Institut de Formation en Masso-kinésithérapie pour Déficients Visuels du Site de Limoges.

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

☑ oui ❑ non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

☑ oui ❑ non

Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé. ☑
C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé. ☑
C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé. ☑

Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé ☑ oui ❑ non

→ Le personnel connait le matériel ☑ oui ❑ non

Contact : qualite.pfi@apsah.asso.fr

Consultation du registre public d'accessibilité :

☑ à l'accueil ☑ sur le site internet

N° SIRET : 775 716 327 001 24

Adresse : 6 Allée de la Cornue 87000 Limoges

Contributeurs : Fédération APAJH, DMA, Unapei Relecteurs : ESAT Levallois-Perret - Fédération APAJH, ESAT Pierrelatte - Adapei 26 Septembre 2017

2► Plaquette informative DMA intitulée ‘’Bien accueillir les personnes handicapées’’

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- Les déplacements ;
- Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- La largeur des couloirs et des portes ;
- La station debout et les attentes prolongées ;
- Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER
www.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE DU LOGEMENT, ET DE L'HABITAT DURABLE
www.logement.gouv.fr

2) Comment les pallier ?

- Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- La communication orale ;
- L'accès aux informations sonores ;
- Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- Proposez de quoi écrire.
- Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- Le repérage des lieux et des entrées ;
- Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- Le repérage dans le temps et l'espace ;
- L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- ➦ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➦ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➦ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➦ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➦ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Un stress important ;
- ✦ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- ✦ La communication.

2) Comment les pallier ?

- ➦ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➦ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➦ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html

Conçu par la DMA en partenariat avec :
APAJH, CDCF, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.

Conception- Réalisation : MEEM-MLHD/SG/SPSSI/ATL2/Benoît Cudelou

3► Formations du personnel 2026-2025-2024

2026					
Intitulé de la formation	Période de réalisation		Nombre de salariés	Théorique /stagiaire	Nb heures réalisés
	Du	Au			
MAC SSIAP1	30/09/2026	01/10/2026	1	14	14
Journée des formateurs	20/03/2026	21/03/2026	2	14	28
SST	06/07/2026	06/07/2026	3	7	21
Démarche en réhabilitation psychosociale	28/04/2026	28/04/2026	1	4	4
Créer et transformer des fichiers structurés	07/2026	07/2026	3	21	63
IA Générative : savoir prompter au quotidien	22/04/2026	22/04/2026	1	3	3
IA Générative : rechercher et traiter l'information scientifique avec IA	10/06/2026	10/06/2026	1	7	7
Rendre accessibles des PDF avec Acrobat Pro	23/04/2026	24/04/2026	2	14	28

2025					
Intitulé de la formation	Période de réalisation		Nombre de salariés	Théorique /stagiaire	Nb heures réalisés
	Du	Au			
Sensibilisation à la démarche en réhabilitation psychosociale	28/01/2025	28/01/2025	2	4	8
Bonnes pratiques d'Identitovigilance	16/12/2025	16/12/2025	1	2	2
Recyclage habilitation électrique	12/11/2025	13/11/2025	1	10,5	10,5
Intelligence Artificielle, Handicap et Accessibilité	08/12/2025	08/12/2025	1	3	3
Distanciation et posture professionnelle dans la relation d'accompagnement	07/04/2025	08/04/2025	1	14	14
Distanciation et posture professionnelle dans la relation d'accompagnement	10/04/2025	10/04/2025	5	7	35
Distanciation et posture professionnelle dans la relation d'accompagnement	15/05/2025	15/05/2025	2	7	14
Distanciation et posture professionnelle dans la relation d'accompagnement	19/05/2025	20/05/2025	4	14	28
Distanciation et posture professionnelle dans la relation d'accompagnement	30/06/2025	03/07/2025	1	14	14

2024					
Intitulé de la formation	Période de réalisation		Nombre de salariés	Théorique /stagiaire	Nb heures réalisés
	Du	Au			
Kinésithérapie du lymphœdème après cancer du sein opéré	16/10/2024	17/10/2024	1	14	14
Kinésithérapie post opératoire du cancer du sein	18/10/2024	19/10/2024	1	14	14
Regardons nos différences et ajustons nos comportements niveau 2	03/06/2024	04/06/2024	2	14	28
Handicap psychique et formation : quelles adaptations pédagogique	08/07/2024	08/07/2024	2	7	14
Hygiène des locaux	18/06/2024	18/06/2024	1	7	7

4► Calendrier de la mise en place de l'Ad'AP

Période 4 : du 01/01/2019 au 31/12/2019

Thème	Actions à réaliser	Etat d'avancement*
Circulations	Régler le système d'ouverture de la porte du gymnase	Réalisé
	Déplacer les distributeurs	Réalisé
Escaliers	Installer une bande podotactile en haut de l'escalier au niveau du palier	Réalisé
	Prolonger la main courante	Réalisé
	Contraster visuellement les première et dernière marches	Réalisé
	Fermer la partie en sous face de l'escalier	Réalisé
Signalétique et repères tactiles	Installer une signalétique d'orientation adaptée	Non réalisé
	Installer des bandes adhésives à 1.10 et 1.60m du sol sur les parties vitrées	Réalisé
	Installer des éléments de signalétique orientant vers les sanitaires à l'étage	Non réalisé
	Installer des bandes d'aide à l'orientation	En cours de réalisation
	Contraster les commandes (interrupteurs, prises électriques)	Réalisé
	Peindre le cadre des portes	Réalisé
	Changer et contraster les poignées de portes	Réalisé
	Contraster les commandes et équipements des sanitaires	Réalisé
	Installer une signalétique d'orientation vers les sanitaires	Non réalisé
	Installer une signalétique « douche » adaptée	Réalisé
	Installer une bande podotactile en partie haute de l'escalier du 1er étage	Réalisé
Sanitaires	Installer des patères accessibles en position « assise »	Réalisé
	Abaisser les équipements dans les sanitaires (distributeurs, miroirs,…)	Réalisé
	Installer un mobilier sous le chauffe-eau dans le sanitaire RDC (porte chaussure)	Réalisé
	Installer des barres de rappel sur les portes	Non réalisé
	Repositionner les barres d'appui latérales	Réalisé
	Changer la barre de douche dans la douche adaptée	Non réalisé
	Aménager un sanitaire adapté à l'étage	Non réalisé
Mobilier et équipement	Enlever les éviers dans les salles de formation	Réalisé (salle d'étude)
	Abaisser la boîte à lettres dans le foyer	Réalisé/déplacé CDI
	Réorganiser le bureau orthoptiste pour permettre un passage en fauteuil	Réalisé

	Prévoir un changement de bureau « secrétaire de formation »	Réalisé
Ascenseur	Installer des boutons conformes sur le panneau de commandes	Réalisé
	Installer une signalisation conforme	Réalisé

Période 5 : du 01/01/2020 au 31/12/2020

Thème	Actions à réaliser	Etat d'avancement*
Eclairage	Installer un dispositif de détection automatique	Réalisé
	Renforcer l'éclairage afin de disposer d'un niveau d'éclairage de 100 lux au sol	Réalisé
Extérieurs	Modifier l'emplacement de la place de stationnement adaptée	Réalisé
	Réaménager les deux espaces parking afin de disposer d'un revêtement praticable	Réalisé
	Réaliser un marquage au sol conforme	Réalisé
	Reprendre la configuration de la rampe d'accès	Réalisé
	Installer une bande d'aide à l'orientation	Non réalisé
	Créer un bateau conforme	Réalisé